

L'ENTRÉE EN FRANCE DES MEMBRES DE FAMILLE : LES PROCÉDURES DE RÉUNIFICATION ET DE REGROUPEMENT FAMILIAL

Objectifs

- Connaître les procédures permettant à un ressortissant étranger séjournant régulièrement en France d'être rejoint par un/des membre(s) de sa famille
- Identifier les autorités intervenant dans chacune des procédures
- Comprendre les critères à remplir et l'ensemble des pièces à fournir à l'appui des demandes
- Identifier les points de blocage auxquels peuvent être confrontées les personnes accompagnées dans ces démarches.

Contenu

Introduction :

- Présentation des deux grandes procédures légales d'entrée en France des membres de famille
- Les personnes exclues

Partie 1 : La procédure de réunification familiale pour les bénéficiaires d'une protection internationale (BPI)

- Rappels sur les protections obtenues au titre de l'asile
- Les membres de famille d'un BPI
- Les preuves des liens familiaux et les démarches à engager auprès de l'OFPRA, du consulat et dans les pays d'origine et/ou de transit des membres de famille
- Les étapes de la procédure de réunification familiale

Partie 2 : La procédure de regroupement familial

- Les conditions à remplir relatives au demandeur (le regroupant)
- Les membres de famille concernées (et les conditions à remplir)
- Les étapes de la procédure de regroupement familial

Étude de cas (autour d'une situation accompagnée par l'ADATE)



Durée : 7 heures, soit 1 journée



Formatrice : juriste spécialisé-e en droit des étrangères



Public : professionnel-le-s ou bénévoles en relation avec des personnes étrangères et/ou des membres de leurs familles



Prérequis : connaître les notions de base en droit des étrangers (typologie des titres de séjour et fondamentaux de la demande d'asile)



Méthodes mobilisées : apports théoriques et pratiques, mises en situation et études de cas concrets



Supports pédagogiques : diaporama, schémas, étude d'un cas